

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

**Étaient présents** : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : M. Eloi JARAMAGO

**Procurations de vote** : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006054

Rapport n°24 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2022

## Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences – Soutien 2022

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 «actions en faveur de l'Emploi »	Montant de l'opération : 15 000€
<b>Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026</b>	

### Résumé :

L'Etat et Grand Besançon Métropole sont engagés dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) depuis 2017. Cette collaboration fructueuse a contribué au développement des entreprises et a bénéficié à des salariés, à des personnes en reconversion professionnelle et des demandeurs d'emplois. Il s'agit de rechercher un meilleur appariement sur le marché de l'emploi et de renforcer la sécurisation des parcours professionnels. Au regard du contexte économique et de la situation de l'emploi, il apparaît qu'une nouvelle forme de GPECT puisse être déployée sur GBM en privilégiant une approche transversale sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un renouvellement d'actions. En 2021, la structure a bénéficié d'une aide d'un montant de 30 000 €. Il est proposé de soutenir l'action GPECT 2022 à hauteur de 15 000€.

### I. Rappel de la démarche GPECT

Grand Besançon Métropole, en partenariat avec la DDETSPP du Doubs, a souhaité accompagner la démarche de GPECT proposée par l'Association Réussite Emploi Franche Comté (REFC) depuis 2017. Cette action a pour objectif de rechercher un meilleur appariement sur le marché de l'emploi et renforcer la sécurisation des parcours professionnels. Au regard du contexte économique et de la situation de l'emploi, il apparaît qu'une nouvelle forme de GPECT puisse être déployée sur le territoire bisontin en privilégiant une approche transversale déployant ses effets sur l'ensemble du territoire.

### II. Le projet

#### A. Les objectifs du projet

Les objectifs sont multiples et partagés :

- adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles des secteurs concernés,
- formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...),

#### B. Le public bénéficiaire :

- Dirigeants d'entreprise, managers, cadres travaillant dans les ressources humaines, développeurs économiques.
- Personnes sortant d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion ou en fin de parcours CDDI, demandeurs d'emploi, acteurs de la formation professionnelle, acteurs de l'aide à la mobilité, acteurs du service public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI...), SIAE du bassin d'emploi de Besançon, les opérateurs de compétences...

#### C. Descriptif du projet

Il s'agit de responsabiliser les entreprises et de les engager dans une réelle démarche de GPECT.

L'enjeu principal étant d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation et de mise en œuvre des politiques de ressources humaines, en particulier en matière de besoins en compétences et de recrutement.

Plusieurs axes d'interventions

- Les axes :

- Animation d'un réseau d'employeurs et directeurs des ressources humaines par l'organisation d'évènements (chefs d'entreprises ; direction des ressources humaines, managers) pour animer des conférences et temps de réflexion sur les enjeux et problématiques liées au recrutement, à la formation professionnelle et au management.
- Organisation d'évènements à destination des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées de l'emploi, notamment pour des raisons géographiques, pour favoriser la rencontre avec des employeurs ou des dispositifs de formation professionnelle.

Plus concrètement :

En faveur des entreprises :

- Accompagnement des entreprises du secteur en matière de GPEC,
- Animation d'un réseau d'entreprises,
- Continuité de la signature de la charte PAQTE,
- Elaboration d'un diagnostic flash (second semestre),
- Proposition d'actions, d'outils, de mesures selon la demande,
- Analyse et propositions de plans d'actions avec les partenaires lors de comité techniques,
- Proposition et organisation de manifestations et temps d'échanges sur des enjeux et problématiques remontant du terrain (exemple la marque employeur),
- Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de solutions innovantes,
- Communication sur les dispositifs emploi, formation.

- En faveur des demandeurs d'emploi

- Organisation d'évènements et manifestations dynamiques permettant le retour à l'emploi,
- Organiser des rencontres entre les structures d'insertion et les entreprises relevant du marché « classique » et présenter les candidats en fin de parcours d'insertion.

Parallèlement REFC mobilisera un réseau d'employeurs et de directeurs/trices des ressources humaines autour de la démarche PAQTE pour favoriser une politique d'emploi inclusif à destination des populations résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Réussite Emploi s'attachera à aller à la rencontre des entreprises importantes et des opérateurs de compétences du territoire afin de mieux cerner leurs besoins et des opérateurs de compétences.

#### D. Suivi et Evaluation

REFC réalisera un bilan de l'action qui sera présenté aux partenaires lors d'au moins 2 Comité de pilotage : GBM, DDETSPP, Région BFC, CD 25, Pôle emploi.

Ce bilan devra faire apparaître un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs mesurables.

- une présentation de l'action GPECT ;
- une analyse de l'organisme sur les points forts, les points faibles et les points à améliorer ;
- une présentation des besoins qui ont été identifiés au cours de l'action menée
- des pistes de réflexion sur la prochaine convention GPECT.

#### E. Bilan 2021/2022

Compte tenu de la crise sanitaire, l'année 2021 a été essentiellement consacrée à la mobilisation d'un réseau d'employeur autour de la démarche PAQTE, à la création et ou à la mise à jour d'outils à destination des employeurs et des partenaires du service public de l'emploi local.

REFC s'est attachée dans un premier à prendre contact auprès du monde économique pour expliciter la démarche PAQTE intégrée dans la dynamique GPECT.

Ce sont plus de 100 entreprises du territoire qui ont été approchées pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Cette démarche initiale a été compliquée dans sa mise en œuvre en début d'année du fait du manque de visibilité des entreprises et des contraintes sanitaire réelles existantes.

Aidé de l'association Réussite Emploi Franche-Comté, l'Etat et Grand Besançon Métropole proposent aux entreprises un PAQTE bisontin dont le contenu porte sur les axes suivants :

Le PAQTE bisontin porte sur les axes suivants :

- Etre acteur de l'orientation professionnelle
- Contribuer à la formation professionnelle
- Être acteur de l'insertion professionnelle
- Manager, recruter, sensibiliser
- Acheter, communiquer, se mobiliser

En 2021 ce sont plus de 50 entreprises qui se sont engagées en signant une Convention PAQTE.

Un temps de signature a été organisé par REFC en Préfecture le 27 octobre dernier en présence de Monsieur le Préfet du Doubs, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole et des représentant-e-s des entreprises.

Ces entreprises sont régulièrement associées aux évènements/actions « Emploi » organisées par REFC ou par d'autres partenaires du service public de l'emploi local ou institutionnels. (Forum Emploi ; Stage 3<sup>ème</sup> ; Action d'immersion en entreprise).

Les partenaires du SPEL sont sollicités pour la recherche de candidats ou de stagiaires dans l'objectif d'apporter une réponse à la demande souvent urgente des entreprises. Les besoins des entreprises sont ainsi capitalisés par REFC et transmis systématiquement aux partenaires de l'action (Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi...).

L'objectif étant bien évidemment de mobiliser les outils de droit commun au profit des entreprises comme les contrats aidés (Parcours emplois Compétences, Emplois Francs...)

Ces échanges avec les entreprises ont permis de faire remonter parallèlement les problématiques de pénurie de main d'œuvre sur des secteurs toujours plus en tension.

C'est ainsi que lors de la réouverture des restaurants et café en mai dernier et face aux besoins urgents de la profession, il a été décidé d'organiser un évènement pour accompagner le secteur de l'Hôtellerie/Restauration dans la recherche de profils.

Une manifestation s'est donc tenue le 8 juillet au Restaurant du Parc des Expositions de Micropolis. Un travail en amont de repérage des besoins et des profils a été conduit par REFC.

Le bilan :

67 offres pour 32 employeurs

Candidats : 80 personnes présentes sur le salon

Partenaires présents : 7CMA ; UMIH ; CME ; Pôle Emploi ; OPCO AKTO et ENTREPRISES DE PROXIMITE, Union des Boulangers, Métro.

Une quinzaine d'embauche a pu être réalisée à l'issue de la manifestation révélant néanmoins une forte volatilité des demandeurs d'emploi.

En mars 2022 sera organisée dans le cadre de cette action une manifestation en direction des acteurs économiques du territoire à la CCI Saône Doubs : la thématique « La marque Employeur ». Les entreprises ont d'ores et déjà été invitées à participer à cette rencontre.

F. Soutien 2022

Le coût prévisionnel de l'opération en 2022 est estimé à 58 125 €.

Réussite emploi franche comté a sollicité une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole pour la somme de 15 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de la demande.

La DDETSPP du Doubs et la Région Bourgogne Franche Comté sont partenaires de l'opération.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Réussite emploi franche comté à hauteur de 15 000 € pour l'opération gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT),**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 108

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*



**Convention entre la Grand Besançon Métropole et l'association Réussite Emploi Franche-Comté – Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

**Entre :**

Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 31 mars 2022 d'une part,

**Et :**

L'association Réussite Emploi Franche Comté, dont le siège est situé 12 Rue Léonard de Vinci à Besançon, représentée par Monsieur Jean Charles THOULOUSE agissant en sa qualité de Président, et dûment habilitée, d'autre part.

Vu la demande de soutien reçue par l'association Réussite Emploi Franche Comté en date du 26 janvier 2022

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités mise en œuvre par l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE de l'action « GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES».

Il est proposé d'accompagner le projet sur 2022

**Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

**Article 3 - Objectifs**

A. Les objectifs du projet

Les objectifs sont multiples et partagés :

- adapter les emplois et les compétences aux évolutions prévisibles des secteurs concernés,
- formaliser le cas échéant les besoins en formation,
- créer une synergie entre les entreprises du secteur et entre ces entreprises et les acteurs du service public de l'emploi local et les acteurs socio-économiques du territoire,
- travailler à la mise en place de plans d'actions adaptés,
- développer une offre de services en optimisant les partenariats (entreprises, Service Public de l'Emploi, formation...),

B. Le public bénéficiaire :

- Dirigeants d'entreprise, managers, cadres travaillant dans les ressources humaines, développeurs économiques.
- Personnes sortant d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion ou en fin de parcours CDDI, demandeurs d'emploi, acteurs de la formation professionnelle, acteurs de l'aide à la mobilité, acteurs du service public de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI...), SIAE du bassin d'emploi de Besançon, les opérateurs de compétences...

### C. Descriptif du projet

Il s'agit de responsabiliser les entreprises et de les engager dans une réelle démarche de GPECT.

L'enjeu principal étant d'accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation et de mise en œuvre des politiques de ressources humaines, en particulier en matière de besoins en compétences et de recrutement.

Plusieurs axes d'interventions

- Les axes :

- Animation d'un réseau d'employeurs et directeurs des ressources humaines par l'organisation d'évènements (chefs d'entreprises ; direction des ressources humaines, managers) pour animer des conférences et temps de réflexion sur les enjeux et problématiques liées au recrutement, à la formation professionnelle et au management.
- Organisation d'évènements à destination des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées de l'emploi, notamment pour des raisons géographiques, pour favoriser la rencontre avec des employeurs ou des dispositifs de formation professionnelle.

Plus concrètement :

- En faveur des entreprises :

- Accompagnement des entreprises du secteur en matière de GPEC,
- Animation de notre réseau d'entreprises,
- Continuité de la signature de la charte PAQTE,
- Elaboration d'un diagnostic flash (second semestre),
- Proposition d'actions, d'outils, de mesures selon la demande,
- Analyse et propositions de plans d'actions avec les partenaires lors de comité techniques,
- Proposition et organisation de manifestations et temps d'échanges sur des enjeux et problématiques remontant du terrain (exemple la marque employeur),
- Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de solutions innovantes,
- Communication sur les dispositifs emploi, formation.

- En faveur des demandeurs d'emploi

- Organisation d'évènements et manifestations dynamiques permettant le retour à l'emploi,
- Faire rencontrer les structures d'insertion et le marché classique et présenter les candidats en fin de parcours

Parallèlement REFC mobilisera un réseau d'employeurs et de directeurs/trices des ressources humaines autour de la démarche PAQTE pour favoriser une politique d'emploi inclusif à destination des populations résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Réussite Emploi s'attachera d'aller à la rencontre des entreprises importantes et des opérateurs de compétences du territoire afin de mieux cerner leurs besoins et des opérateurs de compétences.

#### **Article 4 - Engagements de GBM et versement de la subvention**

Grand Besançon Métropole s'engage à soutenir la mise en place de l'action susmentionnée par REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

Grand Besançon Métropole accorde à REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE une subvention d'un montant de 15 000 € pour 2022.

Cette subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à la date de la signature de la présente convention.

#### **Article 5 - Engagements de l'Association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE**

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définies à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon Métropole le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

#### **Article 6 - Sanctions**

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE s'engage à reverser les sommes perçues au titre de cette subvention qui n'aurait pas été utilisées dans le cadre des actions définies à l'article 3.

Par ailleurs, si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de cette subvention.

#### **Article 7 - Responsabilités - Assurance**

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

#### **Article 8 – Durée de la Convention :**

La convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2022 et se terminera le 31 décembre 2022.

#### **Article 9 - Modification et résiliation de la convention**

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

#### **Article 10 - Règlement des litiges**

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

#### **Article 11- Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de GBM et Monsieur le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

*Fait en deux exemplaires, à Besançon le .....*

Pour REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE,  
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,  
La Présidente,

Jean Charles THOULOZE

Anne VIGNOT